

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° CP-2008-8-3-15

Service consulté

Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 25 347,82 € – Aliénation : 0,00 €.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 35 – Commune de RODEREN – Acquisition d'une parcelle nécessaire à l'aménagement de la Grand' Rue (R.D. 35) sur le territoire de la Commune de RODEREN en vue de sa mise en sécurité.

Superficie concernée : 00 a 08 ca

Valeur du terrain : 3 000 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie

Indemnité principale :

3 000 € x 0 a 08 ca = : 240,00 €

Coût de l'opération : **240,00 €**

2°) R.D. 83 – Rode Oest de COLMAR – Commune de WINTZENHEIM - Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 9 août 2007. Acquisition auprès d'un propriétaire de parcelles nécessaires à la réalisation du tronçon routier sur la RD 83 (Ligibel – Déviation de WINTZENHEIM) sur le territoire de la Commune de WINTZENHEIM.

Superficie concernée : 5 a 57 ca

Valeur du terrain : 1 525 € l'are pour des terrains viticoles situés en zone AOC

Indemnité principale :		
5 a 57 ca x 1 525 € l'are	:	8 494, 25 €
Indemnité de remploi :		
20 % jusqu'à 5 000 €	:	1 000,00 €
15% de 5 000 € à 15 000 €	:	524,14 €
Indemnité pour perte viticole :		
5 a 57 ca x 357,60 € =	:	1 991,83 €
Indemnité pour reffilage :		
30 € x 3 rangées de vignes	:	90,00 €
Coût de l'opération	:	12 100,22 €

3°) R.D. 29 et 52 – Communes de BIESHEIM et VOLGELSHEIM – Acquisition de parcelles nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire formé par l'intersection des R.D. 29 et 52, au droit de l'usine WRIGLEY, sur le territoire des Communes de BIESHEIM et de VOLGELSHEIM.

Superficie concernée : 33 a 12 ca

Valeur des terrains :

- 310 € l'are pour un terrain situé en zone A à BIESHEIM

- 1 500 € l'are pour un terrain situé en zone UEd activités artisanales et industrielles à VOLGELSHEIM

- 1 € symbolique pour les terrains appartenant au Port Rhénan de COLMAR et à l'usine WRIGLEY

Indemnité principale :		
310 € x 5 a 76 ca =	:	1 785,60 €
1500 € x 7 a 48 ca =	:	11 220,00 €
1 € symbolique pour 6 a 44 ca	:	1,00 €
1 € symbolique pour 13 a 44 ca	:	1,00 €
Coût de l'opération	:	13 007,60 €

II. ALIENATION

1°) **R.D. 40 - Commune de SOULTZMATT** - Cession gratuite à la Commune de SOULTZMATT d'une parcelle de terrain au droit de la R.D. 40 ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale et destinée à la réalisation des aménagements paysagers et de voirie à l'entrée du site de l'Espace des Sources.

Superficie concernée : 3 a 59 ca

Valeur du terrain : 2 300 € l'are pour un terrain situé en zone NAd, conformément à un avis du Domaine du 20 mars 2007.

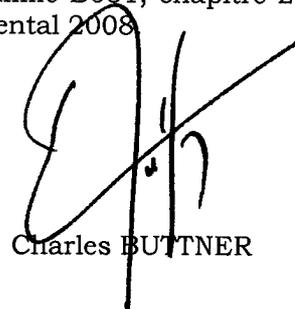
Cession gratuite

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De donner un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 25 347,82 €
 - . Aliénation : 0, 00 €
- D'autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- De préciser que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

TRÉSOR PUBLIC

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU HAUT-RHIN

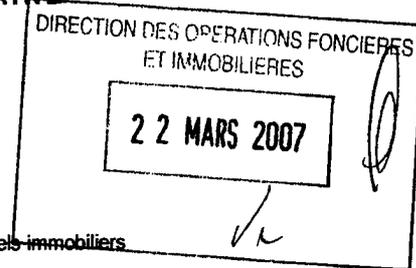


Cité administrative Bât J - 3, rue
Fleischhauer

68026 COLMAR CEDEX

Courriel : tgdomaine068@cp.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE



Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.311-8 code des communes
Art. 56 et 60 de la loi 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.3241 du code de l'urbanisme
Art. L.451-5 du code de la construction et de l'habitation

Enquêteur :
René ROEHRIG, inspecteur
☎ : 03.89.24.81.13

N°:RD40/2007-318 V 0308

1. **Propriétaire** : DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

2. **Date de réception de la demande d'avis** : lettre réceptionnée le 26 février 2007

3. **Situation du bien** : SOULTZMATT
 - **Adresse** :
 -
 - **Références cadastrales** : Section 09 n° non cadastré
 - **Superficie des parcelles** : 355m2 environ

4. **Description sommaire** : terrain contigu à la parcelle n° 203 à laquelle il sera rattaché..

5. **Réglementation d'urbanisme**

POS
 - **Zone** : NAd

6. **Situation locative** :

libre occupé

•

7. **Conditions de la vente** : amiable

8. Valeur vénale actuelle :

23 € le m² , soit pour 355 m² 8 165 €

9. Durée de validité de l'avis : 1 an.

A COLMAR, le **20 MARS 2007**

*P/Le Directeur des Services fiscaux,
et par délégation,
l'Inspecteur*



René ROEHRIG

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le
DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire des communes de BIESHEIM et de VOLGELSHEIM
RD 52 et 29 – Aménagement d'un carrefour giratoire au droit de l'usine WRIGLEY.

Dressé par le Chef de Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 02 juin 2008

Joëlle FREYBOURGER

P.-A.


n° d'ordre	Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	MONTANT TOTAL	
	n° de la section	n° de la parcelle													contenance en ares	nature de la parcelle
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Reports					Commune de BIESHEIM										
1	52	a/100	4, 21	Terre	"GROSSMATT"	YORULMAZ Nébi et son épouse Sandrine née OSSWALD	4, 21		310,00	1 305, 10					13 007, 60	
2	52	a/104	1, 55	Terre	"GROSSMATT"	YORULMAZ Nébi et son épouse Sandrine née OSSWALD	1, 55		310,00	480, 50						
3	52	199/116	6, 44	Sol	"Zone industrielle"	S.A WRIGLEY	6, 44		1,00	1,00						
4	52	197/99	5, 04	Landes	"Zone industrielle"	Ets Publics du Port Rhénan de Colmar	5, 04	}	1,00	1,00						
5	52	200/120	3, 53	Landes	"Zone industrielle"	Ets Publics du Port Rhénan de Colmar	3, 53	}								
6	52	196/77	4, 87	Landes	"Zone industrielle"	Ets Publics du Port Rhénan de Colmar	4, 87	}								
7	34	100/6	7, 48	Terre	"Port Rhénan"	Commune de VOLGELSHEIM S.A MULLER Gustave	7, 48		1500,00	11 230						
															TOTAL GENERAL	13 007, 60

Direction du Patrimoine
Départementale et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le
DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de RODEREN
Sécurisation de la R.D 35/Grand'Rue – Carrefour avec la rue de Bourbach-Le-Bas et de
Rammersmatt.

Dressé par le Chef de Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 30 Mai 2008



Joëlle FREYBOURGER

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
				n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col.11 en €	pour plantation en €	indemnités pour perte de bois 100 € l'are
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Report					Commune d' EGUISHHEIM									
1	1	199/121	0,08	Sol	"Village"	Monsieur KIEFFER Laurent Fernand Madame KIEFFER Marie Anne	0,08		3000,00	240,00 €					240,00 €
TOTAL GENERAL															240,00

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAINS A ALIENER

Sur le territoire de la commune de SOULTZMATT
RD 40 – Aménagement Espace des Sources.

Dressé par le Chef de Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 16 mai 2008



Joëlle FREYBOURGER

Direction du Patrimoine
Départementale et du Droit des Sols

TABLEAU

Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de l'aménagement de la Rocade Ouest de COLMAR

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 9/06/2002

Joëlle FREYBOURGER

p. i. 

